

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ LE PÔLE JEUNESSE !

31 RUE EVRARD
42350 LA TALAUDIÈRE

06 84 75 35 26

PIJ@LATALAUDIERE.FR



Le Pôle Jeunesse est une structure municipale qui dépend de la ville de La Talaudière.

Dans le cadre de ses missions d'information auprès des jeunes, il propose un service d'information et d'accompagnement sur tous les domaines qui les intéressent : études, formations, débouchés professionnels, jobs, emploi, logement, santé, loisirs...

Ce service accompagne tous les jeunes sans distinction et de manière confidentielle.

Fiche d'information locale

AIDE AU PERMIS

À SAVOIR !

Le coût financier du permis de conduire varie selon les situations : auto-école choisie, mode d'apprentissage, nombre d'heures de conduite, réussite ou non aux examens... Il faut cependant compter environ 1500 euros.

Selon votre situation personnelle, différentes aides peuvent participer au financement de votre permis.

La mairie de La Talaudière propose un dispositif d'aide spécifique en partenariat avec les auto-écoles de la ville.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Pôle Jeunesse propose également aux jeunes des aides à la formation BAFA et BNSSA, des stages de découverte de l'animation et des sessions de formation gratuites au secourisme (PSC1 et recyclage PSC1).



LES PARTENAIRES

JEAN-MICHEL AUTO-ÉCOLE
4 rue Mirabeau
42350 La Talaudière
04 77 53 13 47

LA LIBÉRATION
22 rue de la République
42350 La Talaudière
04 77 53 40 70

AIDES FINANCIÈRES

OBJECTIF PERMIS

L'aide au permis de La Talaudière

La mairie de La Talaudière propose des bourses d'aide à l'obtention du permis de **250 euros pour tous les jeunes Talaudiétois 16-25 ans lycéens, étudiants, apprentis ou demandeurs d'emploi pour une formation permis B**. En échange, les jeunes bénéficiaires s'engagent à participer à des activités d'intérêt collectif organisées par la ville. Dossier à retirer au Pôle Jeunesse de La Talaudière.

L'aide au permis de La Région Auvergne Rhône Alpes

Une aide de **150 euros pour tous les jeunes de 17 ans résidents en Auvergne Rhône Alpes (AURA)** et justifiant d'une inscription dans une auto-école de la région. La demande est à réaliser uniquement en ligne et avant la date anniversaire dès 18 ans sur : www.auvergnerrhonealpes.fr

Cette aide fonctionne aussi sur la conduite accompagnée et celle-ci est cumulable avec les dispositifs existants.

Le Pass'région

Avec le Pass'région et en effectuant une mission d'engagement volontaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose **aux jeunes 16-25 ans de financer une partie du permis de conduire jusqu'à 500 €**. L'inscription s'effectue en ligne via le compte Pass'région et donne accès aux associations identifiées auprès desquelles il est possible de postuler :

- 35 heures de bénévolat : 200 €
- 80 heures de bénévolat : 500 €

Une fois vos heures réalisées, l'aide est créditée sur votre Pass. Vous pouvez alors l'utiliser auprès des auto-écoles partenaires de la région.

L'aide au permis de La Mission Locale

Si vous avez **entre 16 et 25 ans** et que vous êtes inscrit à la Mission Locale de Saint-Etienne, celle-ci peut dans certains cas débloquer des aides pour prendre en charge une partie de votre permis de conduire. Rapprochez vous de votre conseiller.

Le fond d'aide aux jeunes (FAJ)

Les 18-25 ans en difficultés d'insertion et/ou financières peuvent recevoir du Fonds d'aide aux jeunes une aide à hauteur de 1 000 € maximum, à condition d'avoir un projet précis de formation ou une promesse d'embauche exigeant le permis de conduire. Dans les missions locales, les centres d'action sociale ou encore les clubs de prévention, contactez un référent qui pourra vous aider à formuler votre demande et à transmettre votre dossier.

France Travail / demandeurs d'emploi

Sous réserve de remplir certaines conditions d'inscription et de ressources, France Travail **peut prendre en charge tout ou une partie du financement du permis de conduire**. Pour cela, sollicitez votre conseiller France Travail.

Handicap et permis de conduire

Les personnes souffrant d'un handicap peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Vous pouvez également vous renseigner auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre territoire.

Le permis à 1 euro par jour

Ce dispositif concerne les permis B (voiture), le permis A1 (moto, scooter ou tricycle de 125 cm³ maximum) et A2 (moto de puissance intermédiaire).

Il permet aux 16-25 ans d'accéder à un crédit à taux zéro pour financer leurs cours de conduite sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement financier.

Cette préparation au permis devra être remboursée à hauteur de 30 € par mois, les intérêts étant pris en charge par l'État.

Pour bénéficier de ce prêt, il faut s'inscrire auprès d'une auto-école partenaire de l'opération et déposer un dossier de prêt auprès d'une banque également partenaire du dispositif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Depuis la réforme du permis, il est possible de passer l'épreuve théorique du permis en candidat libre. 5 plateformes agréées par l'Etat, dont La Poste, font passer l'épreuve du code. Pour pouvoir s'y inscrire, il faut se procurer un numéro de dossier de permis sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>. Il faut ensuite réviser ! Le site PasseTonCode de La Poste permet de

s'entraîner gratuitement.

• Certains comités d'entreprise (CE) proposent des aides au financement du permis. Se renseigner auprès de son CE ou de celui de ses parents.

• Après l'obtention de votre permis et sur justificatif de validation, certaines banques peuvent vous récompenser. Le montant peut être variable, se renseigner auprès de sa banque.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Pour les personnes ayant travaillé, vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer votre permis à hauteur de 900 euros maximum.

Attention, depuis 2026 son utilisation est réservée aux :

-Demandeurs d'emploi inscrits à France travail
-Salariés qui bénéficient d'un financement d'un tiers (employeur, région, état, opérateurs de compétences, fond d'assurance formation...).

De plus, si vous avez effectué un service civique ou une autre forme d'engagement citoyen (ex : jeune pompier volontaire, réserviste, dirigeant d'une association) vous pouvez prétendre à des droits complémentaires.



AIDE AU PERMIS



*selon conditions d'éligibilités, en partenariat avec les auto-écoles de La Talaudière



PÔLE JEUNESSE
31 RUE EVRARD • LA TALAUDIÈRE
06 84 75 35 26
PIJ@LATALAUDIERE.FR

AIDE AU PERMIS



*selon conditions d'éligibilités, en partenariat avec les auto-écoles de La Talaudière

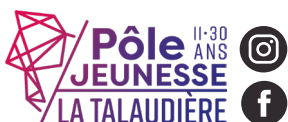


PÔLE JEUNESSE
31 RUE EVRARD • LA TALAUDIÈRE
06 84 75 35 26
PIJ@LATALAUDIERE.FR

AIDE AU PERMIS



*selon conditions d'éligibilités, en partenariat avec les auto-écoles de La Talaudière



PÔLE JEUNESSE
31 RUE EVRARD • LA TALAUDIÈRE
06 84 75 35 26
PIJ@LATALAUDIERE.FR

AIDE AU PERMIS



*selon conditions d'éligibilités, en partenariat avec les auto-écoles de La Talaudière



PÔLE JEUNESSE
31 RUE EVRARD • LA TALAUDIÈRE
06 84 75 35 26
PIJ@LATALAUDIERE.FR